



Préfecture
Direction de la citoyenneté
Bureau des procédures environnementales

Affaire suivie par Marie-Claire DEL CORTE
tel 0237277064
Mel : pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr

Chartres, le

09 AVR. 2020

recommandé avec AR
n° 1A 162 269 5712 7

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 29 août 2019, vous avez déposé une demande de modification des conditions d'exploitation par la SAS PELEIA 1 du parc éolien de Voie Blériot Ouest situé sur les communes de Poinville et Santilly.

Cette modification porte sur une augmentation de la puissance unitaire des éoliennes portée à 2,350 MW.

Je vous informe que ces modifications ne présentent pas un caractère substantiel. Elles peuvent par conséquent être mises en œuvre sans autre modification.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

La Préfète,

~~Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général~~

Adrien BAYLE

Monsieur Xavier NASS
Société PELEIA 1
12, rue Martin Luther KING
14280 SAINT-CONTEST

copie à l'UD DREAL

